



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 14 avril 2009 à 19h30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Madeleine Girard Devin
Denise Larouche
Colombe Lemieux

Messieurs les conseillers : Michel Lampron
Gilles Lachance

Était absent monsieur le conseiller Pascal Dion

Était également présent à l'assemblée :
Le Directeur général, Greffier et Trésorier: Laurent Levasseur

1.-
MOMENT DE RÉFLEXION

2.-
PRÉSENCES

3.-
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare l'assemblée ouverte. Il est 19H35.

09-04-046

4.-
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point :
6.4.2 Appui à FauneNord – Amélioration des habitats fauniques-
Phase II.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-04-047

5.-
RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 10 MARS 2009

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 mars 2009 tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



6
AFFAIRES NOUVELLES

6.1
ADMINISTRATION

09-04-048

6.1.1
RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de mars 2009 s'élevant à 247 459.80\$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 71 716.28 \$ soient et sont acceptées telles que déposées;

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-04-049

6.1.2
RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE GENIVAR – DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a mandaté, en vertu de la résolution 08-11-195, la firme Genivar dans le but de mettre aux normes le dépôt de matériaux secs de la Ville de Chapais et de répondre à diverses demandes d'information du MDDEP;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires alloués sont estimés à 12 000\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'aucune somme n'a été déboursée;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Genivar suivant la facture 91908 produite en date du 26 mars 2009 et s'établissant à 4 448.67\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-04-050

6.1.3
RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE DESSAU – PLAN ET DEVIS POUR CONDUITE D'AMENÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de la résolution 02-02-040, un mandat de services professionnels à la firme Dessau dans le but de réaliser les plans et devis préliminaire et définitifs de la conduite d'amenée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a révisé et ajusté les honoraires professionnels de Dessau concernant l'élaboration des plans et devis de la conduite d'amenée et ce en vertu de sa résolution 09-03-037;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 74 000\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE, jusqu'à présent, 60 000\$ ont été déboursés;



Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Dessau suivant la facture F015-52669 produite en date du 20 mars 2009 et s'établissant à 14 000.00\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-04-051

6.1.4

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE DESSAU – PLAN ET DEVIS POUR STATION DE POMPAGE ET RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de la résolution 02-02-040, un mandat de services professionnels à la firme Dessau dans le but de réaliser les plans et devis préliminaire et définitifs de la station de pompage et du réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a révisé et ajusté les honoraires professionnels de Dessau concernant les plans et devis de la station de pompage et du réservoir d'eau potable et ce en vertu de sa résolution 09-03-037;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 110 722\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE, jusqu'à présent, 74 600\$ ont été déboursés;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Dessau suivant la facture F015-52668 produite en date du 20 mars 2009 et s'établissant à 36 122.00\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-04-052

6.1.5

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DE TROIS COMPTES DE DESSAU – AUTRES AJUSTEMENTS D'HONORAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de la résolution 02-02-040, un mandat de services professionnels à la firme Dessau dans le but de réaliser les plans et devis préliminaire et définitifs de la station de pompage et du réservoir souterrain du projet d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a révisé et ajusté les honoraires professionnels de Dessau concernant la demande de CA, les plans et devis d'architecture et la réalisation en 2007 de plans et devis spéciaux et ce en vertu de sa résolution 09-03-037;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués sont de 38 500\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE, jusqu'à présent, aucune somme n'a été déboursée;



Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires professionnels encourus par la firme Dessau suivant les factures F015-52670, F015- 52671 et F015-52672 produites en date du 20 mars 2009 et s'établissant à 38 500.00\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-04-053

6.1.6

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE CONSTRUCTION MORIN & LUNEAU – CONDUITE D'AMENÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de sa résolution 08-12-217, un contrat de services professionnels à la firme Construction Morin & Luneau visant à construire une conduite d'amenée;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués, sans les imprévus, sont de 1 641 763.07\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Dessau en date du 2 avril 2009 et s'intitulant «décompte progressif no 1 »;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Construction Morin & Luneau de la facture 0785 produite en date du 25 mars 2009 et s'établissant à 589 760.15\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-04-054

6.1.7

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE CONSTRUCTION MORIN & LUNEAU – STATION DE POMPAGE ET RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a octroyé, en vertu de sa résolution 08-12-218, un contrat de services professionnels à la firme Construction Morin & Luneau visant à construire une station de pompage et un réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE les crédits alloués, sans les imprévus, sont de 2 452 318.81\$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Dessau en date du 2 avril 2009 et s'intitulant «décompte progressif no 1 »;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement à Construction Morin & Luneau de la facture 0786 produite en date du 25 mars 2009 et s'établissant à 51 158.16\$, plus les taxes applicables;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2

TRAVAUX PUBLICS



09-04-055

6.2.1

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE AVEC LE CN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, dans le cadre de son programme d'amélioration des infrastructures d'eau potable, doit installer et entretenir une traverse d'eau potable dans l'emprise du Chemin de fer, au point milliaire 172.15 de la subdivision Chapais, dans la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'obtenir l'autorisation de la COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA et de conclure une entente pour réaliser cette traverse;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise le directeur général, M. Laurent Levasseur, à signer ladite entente, laquelle fait partie intégrante des présentes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3

URBANISME

09-04-056

6.3.1

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 09-393 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 06-372 – PROGRAMME DE LOGEMENT ABORDABLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a adopté le règlement 06-372 lequel modifiait le règlement 06-371 concernant le programme « Logement abordable Québec », volet Nord-du-Québec pour le secteur Chapais;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le règlement 06-372 afin de répartir une nouvelle tranche d'aide financière obtenue dans le cadre dudit programme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné en séance régulière du Conseil le 10 mars 2009;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais adopte le règlement 09-393 ayant pour objet de modifier le règlement 06-372

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-04-057

6.3.2

RÉSOLUTION – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 08-12-220 – VENTE DES TERRAINS 203 ET 205 DE LA 9^E RUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais, en vertu de sa résolution 08-12-220, a décidé de vendre les terrains de maison mobile sise au 203 et 205 de la 9^e rue à Aménagement Nord-Am;

CONSIDÉRANT QU'Aménagement Nord-Am désire que lesdits terrains soient acquis par son président M. Jean-Yves Gauthier;



Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais modifie sa résolution 08-12-220 afin de remplacer le nom d'Aménagement Nord-Am par celui de Jean-Yves Gauthier.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4 **VARIA**

09-04-058

6.4.1 **RÉSOLUTION – APPROBATION DU BUDGET 2009 DE L'OMH**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais participe au financement du budget d'opération de l'Office Municipal d'Habitation de Chapais (OMH);

CONSIDÉRANT QU'en date du 12 janvier 2009, la Ville de Chapais recevait les prévisions financières de l'OMH produits par la Société d'habitation du Québec, lesquelles établissaient le déficit d'opération à 135 013\$;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a produit en date du 3 mars 2009 un rapport d'approbation à l'égard du budget 2009;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais réserve des crédits budgétaires de 13 501\$ pour couvrir 10% du déficit anticipé de l'Office municipal d'Habitation de Chapais.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

09-04-059

6.4.2 **RÉSOLUTION – APPUI À FAUNENORD – AMÉLIORATION DES HABITATS FAUNIQUES – PHASE II**

CONSIDÉRANT QUE FaunENord est un organisme à but non lucratif (OBNL) actif dans la région Nord-du-Québec et voué à la promotion et à l'aménagement durable des ressources fauniques et des écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE FaunENord désire réaliser un projet qui consiste en *l'amélioration des habitats fauniques et de leur productivité pour le secteur récréotouristique du Mont Springer*, dans les limites de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de bonifier l'actuel projet de mise en valeur du Mont Springer, entrepris en 2007 par la Corporation de développement économique de Chapais, en poursuivant le développement écotouristique du secteur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet concerne la deuxième phase du projet d'amélioration des habitats fauniques, soit la réalisation et la mise en valeur d'aménagements fauniques, l'augmentation de la productivité et de l'accessibilité et être réalisé en partenariat avec la Corporation de développement économique de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contrevient pas aux règlements de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra la protection et le développement des ressources en milieu forestier par l'amélioration des habitats fauniques, l'augmentation du potentiel faunique et la mise en valeur de paysages exceptionnels;



CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra l'utilisation polyvalente de la forêt en visant la récréation en forêt ou des activités aux fins récréatives et éducatives;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lampron

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais appuie l'organisme FaunENord pour la réalisation de la deuxième phase du projet d'*amélioration des habitats fauniques et de leur productivité pour le secteur récréotouristique du Mont Springer; Aménagements.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Michel Lampron

APPUYÉ par M. le conseiller Michel Lachance

ET RÉSOLU que cette assemblée régulière soit levée et terminée.

Il est 20 h10 .

Jacques Bérubé
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général
Greffier et Trésorier